



**Rapport d'Orientation
Budgétaire
VILLE
Année 2020**

La loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant sur la nouvelle organisation de la République (loi NOTRE) a modifié les articles L2312-1 et L2313-1 du CGCT dans le but d'améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, l'information des administrés et la responsabilité financière des collectivités territoriales de plus de 3500 habitants.

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) en conseil municipal doit s'effectuer dans les deux mois précédant le vote du budget et il s'accompagne de la production d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ce rapport, est présenté par le maire au conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire permet de présenter à l'assemblée délibérante le contexte économique national et local, les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'informer sur la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence de ce présent rapport.

Je vous propose d'organiser le Débat d'Orientation Budgétaire comme suit :

- A- L'environnement général
- B- Rétrospective des finances communales
- C- Budget annexe Location Immeuble nu
- D- Les orientations pour l'année 2020

L'action de la Municipalité continuera, en 2020, si l'état d'esprit qui nous anime actuellement demeure le même, autour des axes prioritaires de notre projet de mandat : l'éducation et la jeunesse, l'environnement et le cadre de vie, la sécurité et la tranquillité publique.

L'équipe municipale en place s'engage, une nouvelle fois, à ne pas augmenter les taux communaux d'imposition et à mettre en œuvre, comme les années précédentes, une politique d'investissement très volontariste tout en maîtrisant le recours à l'emprunt.

A) L'ENVIRONNEMENT GENERAL

1) Le produit intérieur brut.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) est un indicateur important puisqu'il mesure les richesses produites dans le pays. Une croissance atone a un impact sur les rentrées fiscales, mais aussi sur l'emploi et donc, limite les capacités d'interventions de l'Etat en particulier vers les collectivités locales.

Sur l'année 2020, la croissance atteindrait 1,3% en très léger recul par rapport à celle des années précédentes (pour mémoire 1,8% en 2018 et 1,4% en 2019), inférieure à celle de la zone euro (1,4%) mais supérieure à celle de l'Allemagne (1,2%).

2) L'inflation.

L'inflation devrait s'établir aux alentours de 1,4 % en 2020 soit sensiblement le même niveau que 2019.

3) Le déficit budgétaire.

Le déficit budgétaire de l'Etat devrait passer de 3,1% en 2019 à 2,2% du PIB en 2020. La dette publique devrait se stabiliser autour de 98,7% du PIB.

4) Les collectivités territoriales.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront stables en 2020 par rapport à 2019. En effet depuis 2018, l'Etat souhaite que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de maîtrise des dépenses publiques en contrepartie de la stabilisation de leurs dotations. Ainsi la DGF des communes reste stable et sera répartie en fonction de la dynamique de population et de richesse. Dans le détail, la dotation de solidarité urbaine (DSU) ainsi que la dotation de solidarité rurale (DSR) augmenteraient chacune de 90 millions d'euros, comme l'année dernière.

L'effort de l'État en faveur de l'investissement local, significativement accru depuis 2017, se poursuit dans le projet de loi de finances pour 2020 et atteint 9 milliards d'euros, dont 6 milliards d'euros au titre du FCTVA. Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements sont maintenues à un niveau historiquement élevé : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) atteint ainsi plus d'1 milliard d'euros, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 570 millions d'euros, et la dotation politique de la ville (DPV) 150 millions d'euros. Au total, ces dotations atteignent donc 1,8 milliard d'euros, soit plus d'1 milliard d'euros de plus qu'en 2014.

Le gouvernement poursuivra la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages au niveau national d'ici 2020 et il devrait la supprimer pour l'ensemble des ménages d'ici 2021. La suppression s'étale sur trois ans et a débuté par une première baisse de 30 % en 2018. Elle est de 65% en 2019 et sera de 100% en 2020. Pour les collectivités territoriales, cette suppression est intégralement compensée par l'Etat. Pour Caudebec-lès-Elbeuf c'est 4 016 ménages qui sont concernés, soit 89% des foyers assujettis de notre commune.

5) La Métropole Rouen Normandie.

Depuis 2015, la Métropole est bénéficiaire du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Une partie de ce fonds est réattribuée aux Communes membres. La partie reversée à la ville s'élevait à 167 000 € en 2019 et reste inchangée pour 2020.

L'Attribution de Compensation sera stable. La Dotation de Solidarité Communautaire sera elle en augmentation d'environ 46 000 €.

La Ville bénéficiera à nouveau du Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC) mis en place en 2016 pour soutenir les investissements des Communes membres.

B) LA RETROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES

L'analyse rétrospective constitue un préalable indispensable afin de déterminer la santé financière de la Ville avant de se projeter sur les marges de manœuvre offertes.

Evolution des soldes intermédiaires de gestion de 2010 à 2018

EVOLUTION SOLDES INTERMEDIAIRES											
En Milliers d'€uros	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution moyenne 2010/2014	Evolution moyenne 2015/2018
Recettes de gestion + Taux d'évolution	11 104 3,10%	11 581 4,30%	11 546 -0,30%	11 583 0,30%	11 863 2,42%	11 200 -5,59%	11 036 -2,45%	11 169 1,21%	11 437 2,40%	1,96%	-1,11%
Dépenses de gestion + Taux d'évolution	8 603 3,80%	9 185 6,80%	9 578 4,30%	9 537 -0,40%	9 965 4,49%	9 554 -4,12%	9 311 -3,97%	9 712 4,31%	9 424 -2,97%	3,8%	-1,69%
Epargne de gestion	2 502	2 396	1 968	2 046	1 898	1 646	1 725	1 457	2 013		
Charges financières	409	402	375	415	437	416	393	374	366		
Produit financier	9	9	9	9	9	41	39	36	25		
Résultat financier	-400	-393	-366	-405	-428	-375	-354	-338	-341		
Charges exceptionnelles	31	75	16	13	21	151	92	10	11		
Produits exceptionnels	18	74	18	48	51	76	24	28	26		
Résultat exceptionnel	-13	-1	1	35	30	-75	-68	18	15		
Epargne brute (ou CAF brute)	2 089	2 002	1 604	1 675	1 500	1 196	1 303	1 137	1 687		
Remboursement du capital de la dette	795	845	898	881	1015	810	857	870	960		
Epargne nette (ou CAF nette)	1 302	1 157	706	794	485	386	446	267	727		

Le Compte Administratif 2018 montre que les recettes de gestion continuent de progresser. Inversement les dépenses sont en diminution. En effet, la période 2010/2014 laisse apparaître une augmentation moyenne des dépenses de 3,8%. Depuis l'exercice 2015, les dépenses ont diminué en moyenne de 1,69%.

Evolution des recettes entre 2010 et 2018.

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018/2017
Atténuation de charges (remboursement contrats aidés principalement)	214 455 €	175 835 €	81 655 €	160 237 €	218 170 €	198 687 €	159 521 €	108 810 €	-31,79%
Produits des services	477 315 €	521 628 €	562 474 €	596 924 €	556 311 €	554 517 €	579 217 €	564 565 €	-2,53%
Impôts	3 833 468 €	4 028 614 €	4 115 376 €	4 090 055 €	4 282 167 €	4 266 401 €	4 308 771 €	4 408 346 €	2,31%
Taxes	465 508 €	348 231 €	382 951 €	400 907 €	418 040 €	345 116 €	397 224 €	509 431 €	28,25%
Interco	2 729 905 €	2 794 453 €	2 833 829 €	2 883 884 €	2 332 409 €	2 470 204 €	2 588 557 €	2 668 144 €	3,07%
Dotation forfaitaire	2 244 913 €	2 256 923 €	2 232 890 €	2 140 543 €	1 907 342 €	1 641 633 €	1 510 674 €	1 518 920 €	0,55%
Dotations de solidarité Etat	443 757 €	404 127 €	363 673 €	588 712 €	470 679 €	579 920 €	631 233 €	677 127 €	7,27%
Autres dotations et participations	472 735 €	351 615 €	359 508 €	362 152 €	307 297 €	370 838 €	368 540 €	335 703 €	-8,91%
Compensations Etat	577 561 €	561 428 €	549 855 €	545 307 €	639 433 €	530 214 €	540 857 €	541 195 €	0,06%
Autres produits de gestion	121 264 €	103 459 €	100 439 €	94 705 €	100 270 €	108 980 €	111 819 €	129 468 €	15,78%
Produits financiers	9 231 €	9 167 €	9 160 €	9 158 €	9 150 €	9 146 €	9 120 €	50 €	-99,45%
Recettes exceptionnelles	179 397 €	446 462 €	51 823 €	129 132 €	175 464 €	198 400 €	158 452 €	207 806 €	31,15%
TOTAL RECETTES REELLES	11 769 509 €	12 001 942 €	11 643 633 €	12 001 716 €	11 416 732 €	11 274 056 €	11 363 985 €	11 669 565 €	2,69%
EVOLUTION	6,31%	1,97%	-2,99%	3,08%	-4,87%	-1,25%	0,80%	2,69%	
OPERATION D'ORDRE	34 426 €	74 639 €	13 267 €	11 126 €	57 199 €	210 454 €	185 632 €	247 860 €	33,52%
TOTAL DES RECETTES	11 803 935 €	12 076 581 €	11 656 900 €	12 012 842 €	11 473 931 €	11 484 510 €	11 549 617 €	11 917 425 €	3,18%

Les ressources sont principalement constituées du produit des impôts directs, des attributions de la Métropole et de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

En 2018, les recettes réelles ont augmenté pour la deuxième année consécutive de 2,69 %.

Evolution des dépenses entre 2011 et 2018.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT									EVOLUTION
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018/2017
Charges à caractère général	2 537 470 €	2 736 744 €	2 714 902 €	2 854 124 €	2 495 684 €	2 306 830 €	2 439 391 €	2 327 845 €	-4,57%
Charges de personnel	5 778 631 €	5 870 711 €	5 902 763 €	6 238 261 €	6 106 921 €	6 108 214 €	6 342 960 €	6 268 519 €	-1,17%
Subvention CCAS	463 545 €	515 209 €	507 106 €	480 250 €	570 000 €	505 000 €	503 771 €	415 000 €	-17,62%
Subventions	227 587 €	302 614 €	256 464 €	246 560 €	242 748 €	241 428 €	239 271 €	225 268 €	-5,85%
Autres charges de gestion	178 135 €	152 550 €	155 488 €	145 441 €	138 383 €	149 933 €	157 527 €	156 510 €	-0,65%
Charges d'intérêts	401 805 €	375 361 €	414 525 €	437 146 €	416 236 €	392 924 €	373 928 €	366 418 €	-2,01%
Charges exceptionnelles	75 403 €	16 437 €	13 332 €	20 520 €	150 756 €	97 204 €	10 114 €	10 834 €	7,12%
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	27 029 €	30 415 €	12,53%
TOTAL DEPENSES REELLES	9 662 576 €	9 969 626 €	9 964 580 €	10 422 302 €	10 120 728 €	9 801 533 €	10 093 991 €	9 800 809 €	-2,90%
EVOLUTION	6,87%	3,18%	-0,05%	4,59%	-2,89%	-3,15%	2,98%	-2,90%	
OPERATION D'ORDRE	623 752 €	938 453 €	621 901 €	721 529 €	801 045 €	1 093 452 €	1 011 983 €	1 163 443,00 €	14,97%
TOTAL DES DEPENSES	10 286 328 €	10 908 079 €	10 586 481 €	11 143 831 €	10 921 773 €	10 894 985 €	11 105 974 €	10 964 252 €	-1,28%

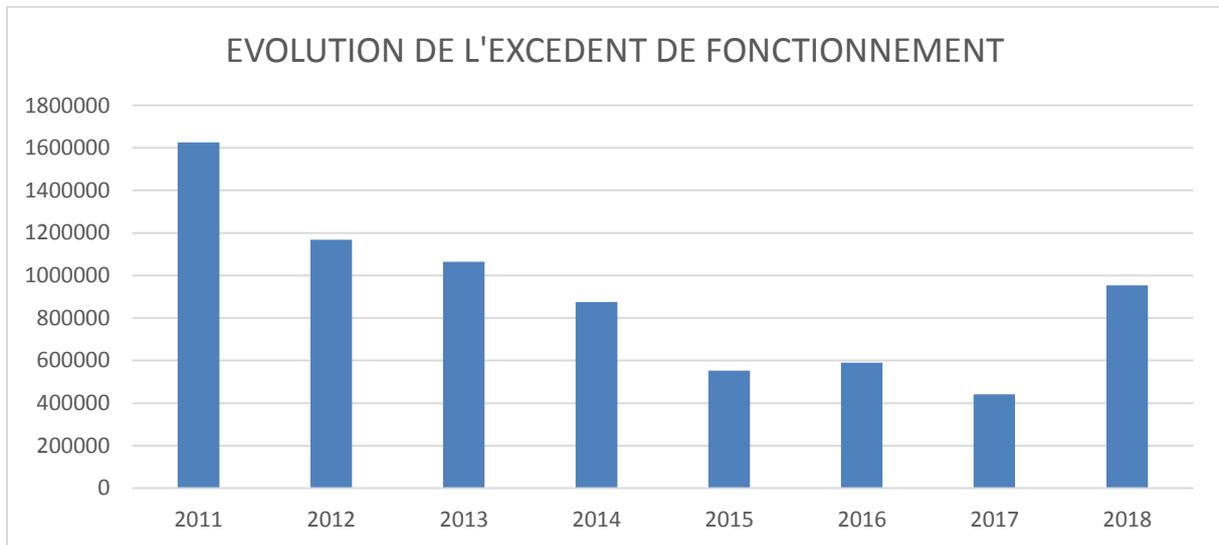
L'année 2018 est à l'image du travail effectué depuis plusieurs années de maîtrise de coûts de fonctionnement. En effet, la diminution est de 1,28%.

A noter que les charges d'intérêts sont en baisse de 2,01% et correspondent également à l'effort de désendettement de la ville.

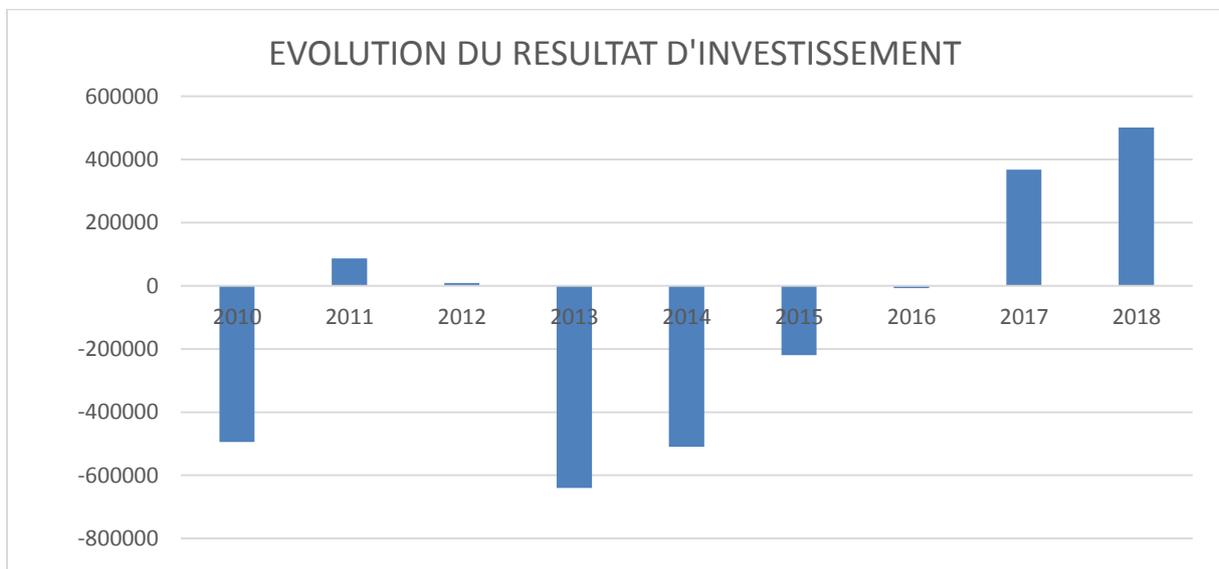
Il nous faut poursuivre et amplifier la maîtrise des dépenses pour les prochaines années afin de continuer à dégager des marges de manœuvre en investissement.

L'évolution des excédents de fonctionnement et du déficit d'investissement sur la période 2011-2018 :

Les excédents de fonctionnement qui permettent de financer les investissements sont en forte hausse après avoir été en baisse sur la période 2011-2015.



L'excédent d'investissement était extrêmement détérioré en 2010, puis de nouveau à partir de 2013 jusqu'à s'élever à **639 000 €**. L'excédent est de 367 000 € en 2017 puis de **500 000 €** en 2018 et progresse de manière importante.



C) BUDGET ANNEXE LOCATION IMMEUBLE NU

Ce budget concerne l'immeuble loué par le GRETA. Ce budget devrait s'équilibrer à **82 166 €** en fonctionnement et **77 666 €** en investissement. Ce budget est principalement composé d'écritures d'ordre. Néanmoins **4 500 €** sont prévus en fonctionnement pour les contrôles obligatoires et des réparations et **33 000 €** en investissement pour effectuer des travaux de conservation en bon état du bâtiment. Ce budget s'autofinance et aucune subvention d'équilibre n'est versée.

D) LES ORIENTATIONS POUR 2020

Le budget principal devrait s'équilibrer à **11 368 949 €** en fonctionnement et autour de **3,8 millions d'euros** en investissement.

Le budget est basé sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement puisque les dépenses réelles de fonctionnement augmenteraient de **1,3%** soit **152 000 €** supplémentaires de même que les recettes réelles.

Il sera basé sur la nécessité de continuer à faire des économies de fonctionnement afin de poursuivre le rétablissement des finances communales. Il est important de rétablir notre capacité d'investissement par une maîtrise des dépenses, **sans alourdir la pression fiscale**.

Nous allons poursuivre l'effort de rationalisation des dépenses ainsi que les mutualisations avec la Métropole et les autres communes afin de continuer à faire des économies.

Bien que l'environnement financier des collectivités territoriales soit encore difficile, nos ressources recommencent doucement à progresser. **Notre volonté est de ne pas augmenter les impôts des Caudebécaises et Caudebécais pour la sixième année consécutive de notre mandat et la onzième année consécutive au total, tout en continuant à améliorer la qualité de service rendu au public.**

1) Les recettes de fonctionnement

La Ville privilégie une maîtrise des dépenses plutôt qu'une augmentation des impôts.

Il n'y aura pas, pour la 11ème année consécutive, d'augmentation des impôts votée par la Ville.

Le produit des impôts fonciers devrait s'élever à **3 053 416 €** soit une augmentation de **3,72%** reposant uniquement sur la revalorisation nationale des bases imposées ainsi que sur les nouvelles constructions.

Depuis 2018, la revalorisation nationale annuelle des valeurs locatives ne sera plus basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir mais sur l'inflation constatée sur la dernière année. Pour 2020 le taux d'inflation sera calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix entre novembre 2018 et novembre 2019.

Le montant des taxes d'habitation est estimé à **1 498 037 €** soit une augmentation de **3,48%** également grâce à l'effet des bases et de l'augmentation du nombre d'habitants. En 2020, l'Etat prendra à sa charge 100% du montant de la taxe d'habitation pour les ménages les moins aisés.

Les concours de la Métropole sont évalués à **2 760 380 €** et se décomposent comme suit :

- L'Attribution de Compensation de la Métropole devrait rester stable à hauteur de **1 963 358 €**.
- La Dotation de Solidarité Communautaire est évaluée à **630 707 €**, en hausse de **46 553 € soit + 8%**.
- Le Fonds National de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC) est estimé à environ **166 315 €**, en hausse de **6 315 € soit + 3,9%**.

Les taxes sur l'électricité sont évaluées à **170 000 €**, les taxes sur les droits de mutation à **150 000 €** et les taxes sur la publicité extérieure à **23 000 €**.

Le concours financier de l'Etat via la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimé à **2 210 936 € (+0,45%)** et se décompose comme suit :

- La Dotation Forfaitaire des Communes sera équivalente à 2019 soit un montant de **1 493 733€**.
- La Dotation de Solidarité Urbaine est évaluée à **641 183 € soit + 3,9%**
- La Dotation Nationale de Péréquation est estimée à **76 020 € soit + 16,9%**.

L'Etat versera également une Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) évaluée à **134 723 €**.

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle est estimé à **70 000 €**.

Le produit des services est évalué à environ **550 000 €**.

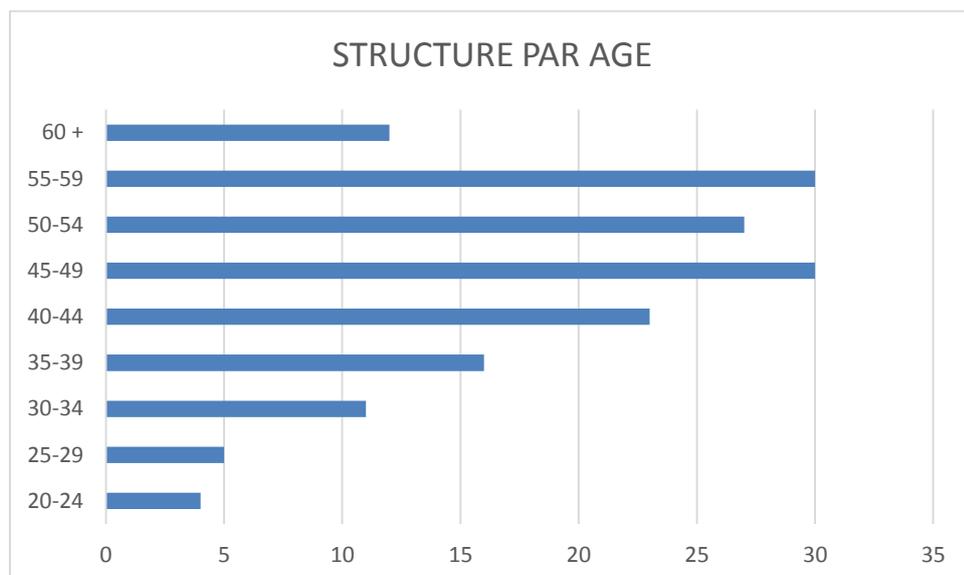
2) Les dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère général devraient s'élever à **2,9 millions d'euros** soit le même volume que 2019. L'objectif étant de continuer à maintenir et, si possible, de diminuer ces charges.

Les efforts de gestion se poursuivront sur ce poste notamment en continuant à rationaliser les dépenses. Nous continuerons à mener des actions de rationalisation, de mutualisation avec d'autres collectivités, de renégociation des contrats et de redéfinition des besoins. Ces actions permettront de faire des économies, tout en offrant de nouveaux services et en améliorant la qualité du service rendu.

Les charges de personnel sont évaluées autour de **6,6 millions d'euros** soit une progression de **1,8%**. Cette augmentation est principalement due au glissement vieillesse technicité.

Structure prévisionnelle de l'effectif sur les emplois permanents en 2020 :



	01/01/2020	01/01/2020
	2020	EN %
Titulaires	125	79,11%
Non titulaires	33	20,89%
TOTAL :	158	100,00%
Contrat emploi avenir	0	0
Catégorie A	7	4,43%
Catégorie B	18	11,39%
Catégorie C	133	84,18%
TOTAL :	158	100,00%
Filière administrative	41	2,03%
Filière animation	16	0,79%
Filière culturelle	7	0,35%
Filière médico- sociale	8	0,40%
Filière police	4	0,20%
Filière Technique	82	4,06%
TOTAL :	158	7,82%

En plus de cet effectif total, il convient de rajouter une trentaine d'animateurs vacataires. L'effectif devrait rester stable sur l'année 2020.

La structure des dépenses de personnel s'établit comme suit :

	BP 2020
Traitement indiciaire	3 756 500€
NBI	26 200 €
Régime indemnitaire	785 900€
Autres indemnités	47 400€
Heures supplémentaires	27 100 €
TOTAL :	4 643 100 €

L'évolution du traitement indiciaire est liée à la carrière de l'agent avec les avancements d'échelons et de grades.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui complète le traitement de base, est appliqué progressivement sur les différents cadres d'emploi.

Le temps de travail est basé sur 1607 heures sur l'année respectant ainsi pleinement le cadre légal. Ce temps de travail peut être minoré en fonction des jours fériés de l'année, et des jours de congés supplémentaires liés à l'ancienneté des agents. Les agents disposent des congés payés, des ARTT et de jours de fractionnement.

La collectivité prévoit également un budget d'environ **3 000 €** pour participer aux contrats de prévoyance des agents qui en souscrivent.

Concernant les avantages en nature, la collectivité a délibéré sur l'attribution des logements de fonction et des véhicules. Il n'est pas prévu d'étendre ces avantages en nature. Actuellement, 2 cadres disposent d'un véhicule et 2 agents sont logés pour nécessité absolue de service.

Concernant les autres charges de gestion courante, la Ville maintient et conforte les subventions aux associations et aux clubs sportifs pour un budget de **230 000 €**.

La subvention versée au CCAS s'établira aux alentours de **565 000 €** afin de soutenir les familles les plus en difficultés, maintenir les actions et l'aide à destination des personnes âgées et à la petite enfance.

3) Les Dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement (correspondant à l'investissement hors opérations d'ordre et financières) s'élèveront pour 2020 à environ **3 millions d'euros** et se décomposeront principalement comme suit :

- Réhabilitation de la friche des Tissages. Cette opération s'étendra sur 2019, 2020 et 2021 en engagement pluriannuel. Cette opération bénéficiera du soutien financier de l'Etat, de la Métropole, de l'Etablissement public Foncier de Normandie et de la Région.
- Réhabilitation du quartier de la Mare aux Bœufs. La rétrocession du quartier est en cours : la Ville reprend les espaces verts et les espaces de jeux et la Métropole reprend les voiries et l'éclairage public. Des travaux vont être réalisés sur les voiries et l'éclairage public par LOGEAL et la Métropole pour environ 1,5

millions d'euros et la Ville va réaménager les espaces verts et les terrains de jeux pour un montant d'environ 500 000 euros : déconstruction de l'aire de jeux et aménagement d'un espace familial et déconstruction du terrain multisport et construction d'un terrain neuf.

- Création de locaux de rangement pour la salle culturelle André Bourvil et d'un parking d'environ 18 places dans le cadre de l'aménagement de la place Suchetet et des équipements sportifs.
- Etude de sol du stade Vernon afin de chiffrer les coûts éventuels de dépollution et de déterminer les futurs aménagements possibles.
- Achat d'une parcelle et réalisation du programme de construction d'un nouveau bâtiment pour les STM sur la zone du clos Allard.
- Etudes pour la réalisation d'un skate park commun avec la ville d'Elbeuf à la Cerisaie.
- Achat d'un deuxième local à la maison médicale et réalisation des travaux pour l'aménagement des 2 locaux afin d'y installer plusieurs professionnels de santé.
- Remplacement d'appareils d'éclairage suite aux actions de développement durable.
- Achat de matériel pour le service Environnement (broyeur à végétaux, benne, ...)
- Remplacement de 2 véhicules municipaux.
- Modernisation des services municipaux (logiciels, mobilier, informatique). Mise en place d'un logiciel permettant un meilleur suivi de la facturation des services (restauration, centres de loisirs ...), d'instaurer un paiement à l'avance et de permettre aux familles de régler par internet.

4) Les recettes d'investissements.

Les recettes d'investissement seront constituées par le FCTVA (**220 000 €**), l'affectation du résultat qui interviendra lors du budget supplémentaire 2019, les amortissements (**732 000 €**), les cessions immobilières (**75 000 €**).

Nous déposerons également des demandes de subvention d'un montant estimé à **1 190 000 €** auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la Métropole.

5) L'endettement.

La structure de l'endettement :

RATIO DE DESENDETTEMENT						
	2015	2016	2017	2018	2019 PREVISION	2020 PREVISION
DETTE AU 1ER JANVIER	9 704 759 €	9 895 153 €	10 988 598 €	11 818 598 €	12 138 612 €	11 520 612 €
EMPRUNT DE L'ANNEE	1 000 000 €	2 420 720 €	1 700 000 €	1 278 000 €	400 000 €	1 200 000 €
REMBOURSEMENT DE L'ANNEE	809 606 €	1 327 275 €	869 640 €	958 345 €	1 018 000 €	1 004 302 €
DETTE AU 31 DECEMBRE	9 895 153 €	10 988 598 €	11 818 958 €	12 138 253 €	11 520 612 €	11 716 309 €
CAF	1 196 000 €	1 303 000 €	1 137 000 €	1 687 000 €	1 330 000 €	1 330 000 €
RATIO DESENDETTEMENT EN ANNEES	8,69	8,43	10,39	7,20	8,66	8,81
EPARGNE BRUT	1 195 843 €	1 303 222 €	1 137 000 €	1 687 000 €	1 330 000 €	1 330 000 €
EPARGNE NET	386 237 €	445 946 €	267 000 €	727 000 €	456 283 €	456 283 €

Le besoin de financement après l'affectation des résultats 2019 est estimé à **1 200 000 €**.
L'accroissement de l'endettement serait donc très limité à 195 000 €.

Malgré une très légère augmentation du ratio de désendettement, le moment est toujours propice pour emprunter car les taux d'intérêts resteront historiquement très bas pour pouvoir financer nos investissements indispensables. Cependant il est nécessaire, après 4 ans de politique d'investissement volontariste, de modérer les investissements.

Concernant la nature de l'endettement, nous avons un endettement parfaitement sain puisque, selon la charte de bonne conduite, 95,95% de notre dette est classé en « A1 » et 4,05% en « B1 » sur une échelle allant jusqu'à « F6 », soit les meilleures notations possibles. 95% de notre dette est à taux fixe.

Le budget 2020 s'inscrit une fois encore dans le maintien et le renforcement des services publics. En effet, les budgets alloués seront maintenus pour l'éducation, la jeunesse, la politique culturelle, et renforcés dans le secteur de l'environnement et la propreté urbaine.

Concernant la politique d'investissement, les grands projets voient le jour et se poursuivront en 2020 : construction de la maison médicale, développement de l'îlot Jules Ferry, réhabilitation de la friche des Tissages de Gravigny et travaux à la Mare aux Bœufs. Nous agissons au quotidien pour transformer la Ville, renforcer toujours plus son attractivité et pour améliorer le bien-être de nos habitants qui sont chaque année de plus en plus nombreux.